

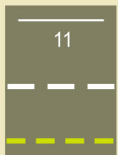


Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Vieille érablière sucrière à feuillus tolérants	3.993
2	Sapinière à feuillus intolérants	3.241
3	Zone de villégiature	2.343
4	Sapinière à feuillus intolérants	1.654
5	Vieille érablière rouge à bouleau jaune et sapin	4.091
6	Érablière rouge à sapin et mélèze	7.883
7	Sapinière à épinette noire	1.320
8	Vieille érablière sucrière à bouleau jaune	3.488
9	Bétulaie jaune à érable rouge et sapin	1.592
10	Jeune érablière rouge à tremble et sapin	1.498
11	Jeune érablière à sucre à bouleau jaune	1.020
12	Érablière rouge à sapin	3.556
13	Vieille érablière rouge à bouleau jaune et sapin	3.820
14	Jeune sapinière à épinette noire	2.652
15	Tourbière	1.732
16	Vieille érablière rouge à bouleau jaune et sapin	2.033
17	Hêtraie à érable à sucre et bouleau jaune	10.681
18	Érablière rouge	6.532
19	Jeune érablière sucrière à feuillus tolérants	3.202
20	Bétulaie jaune à sapin	8.638
21	Vieille sapinière à bouleau jaune	6.691
22	Vieille bétulaie jaune à érable rouge et sapin	1.289
Total		82.949

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	34.623
PUBLIQUE - AUTRE	0.000
PRIVÉE	48.326



11 Limite et numéro d'unité
--- Limite d'arrondissement
-.- Limite de parc

Propriété - Ville de Québec
Propriété publique - autre
Propriété privée

m 0 500 1000 m

Site 4-07

Lac et rivière des Roches

Localisé dans la portion nord-est de la ville, cet immense secteur forestier chevauche les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg.

D'une superficie de 34 ha, le lac des Roches, doté d'ouvrages de retenue, est une des sources d'alimentation en eau potable de l'arrondissement de Charlesbourg. La rivière des Roches, qui constitue la décharge du lac, parcourt une distance de 3 km avant de pénétrer en territoire urbanisé. À mi-chemin de son parcours se trouve le petit lac des Roches qui forme un élargissement retenu par un barrage. Un peu en amont de ce plan d'eau, la rivière traverse une étroite tourbière minérotrophe qui constitue, par sa rareté, un milieu naturel d'intérêt.

Les peuplements forestiers bordant les éléments hydrographiques sont constitués à plus des deux tiers par des groupements mélangés dominés par l'érable rouge, le sapin baumier et le bouleau jaune, et à plus du quart par une forêt feuillue principalement occupée par des érablières sucrières d'âge variable. La sapinière à épinette noire constitue le seul peuplement résineux du périmètre. Au centre du secteur, on trouve un massif de forêt feuillue de 10,7 ha composée en grande majorité de hêtres croissant sur le versant sud d'une colline escarpée. Cette hêtraie est particulièrement intéressante en raison de la présence de plusieurs arbres matures de fortes dimensions.

Compte tenu de la qualité du milieu, de son important potentiel récréotouristique et de son rôle de réservoir d'eau potable, la protection du lac et de la rivière des Roches demeure une préoccupation importante pour les gestionnaires du territoire. Pour protéger les sources d'eau potable, le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau potable interdit certaines activités dans le bassin versant du lac des Roches.

ARRONDISSEMENT DE
CHARLESBOURG



Source: Del Degan, Massé

Source: Del Degan, Massé